

**FIDA****FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE****Conseil d'administration - Soixante-neuvième session**

Rome, 3-4 mai 2000

**BESOINS DE FINANCEMENT AU TITRE DU TREIZIÈME TIRAGE SUR LES  
RESSOURCES SPÉCIALES POUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE (RSS) EN 2000**

1. Le Conseil d'administration a décidé à sa cinquante-cinquième session, en septembre 1995, que les phases I et II du Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification (le Programme spécial) prendraient fin le 31 décembre 1995 et que les ressources du Programme seraient intégrées le 1<sup>er</sup> janvier 1996 aux ressources visées par l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA conformément au paragraphe 25 b) du Cadre de base concernant les Ressources spéciales pour l'Afrique subsaharienne (RSS) (le Cadre de base), première et deuxième phases. Nonobstant les dispositions des paragraphes 23 à 27 dudit Cadre de base, il a été décidé que les billets à ordre remis en règlement des contributions aux RSS feraient l'objet de tirages selon les besoins, distincts de ceux effectués sur les contributions au titre des ressources visées par l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA, conformément au paragraphe 16 dudit Cadre de base. Le présent document fait suite à la décision que le Conseil d'administration a prise à sa cinquante-cinquième session et, sur la base d'une estimation des décaissements de prêts et de dons pour 2000, propose un niveau de tirage sur les contributions des membres en 2000.

2. Le paragraphe 16 du Cadre de base traite du tirage sur les contributions. Ce paragraphe est libellé comme suit:

**"Tirage sur les contributions**

16. Le FIDA, sur autorisation du Président du FIDA, effectuera des tirages sur les sommes en espèces, les billets à ordre et les autres effets analogues remis par les contribuants pour effectuer tous les décaissements et assurer de façon ordonnée un solde de roulement raisonnable pour les RSS afin d'honorer tous les engagements des RSS qui auront pu être effectués, de la manière suivante:



- a) lorsqu'un instrument de contribution aux RSS assorti de limitations aura été déposé conformément aux dispositions de l'alinéa 4) c) ii) ci-dessus, les tirages sur les sommes en espèces, les billets à ordre et les autres effets analogues remis au titre dudit instrument seront effectués aussi rapidement que possible;
- b) à l'exception des instruments de contribution aux RSS auxquels seront applicables les dispositions de l'alinéa a) du présent paragraphe, tous les autres montants en espèces, billets à ordre et autres effets analogues versés au compte des RSS en monnaies librement convertibles feront l'objet de tirages sur une base approximativement proportionnelle, de telle sorte que ces tirages effectués au cours d'une période de temps raisonnable seront en pourcentage aussi uniformes que possible."

3. En vertu du pouvoir que lui donnent les dispositions du paragraphe 16 du Cadre de base, le Président a effectué le premier tirage en juin 1987 en se fondant sur le désir des donateurs de faire preuve de toute la diligence possible, de traiter équitablement tous les donateurs et de couvrir les besoins projetés en liquidités de manière à répondre à tous les besoins.

4. Par la suite, d'autres tirages ont eu lieu en juin 1988, en juin 1989, en décembre 1990 et en décembre 1991.

5. Suite à la décision prise à sa quarante-sixième session, le Conseil d'administration a approuvé à sa quarante-huitième session tenue en avril 1993 un sixième tirage d'un montant de 18 millions de USD. À sa cinquantième session, tenue en décembre 1993, il a approuvé un septième tirage d'un montant de 39,4 millions de USD, et, à sa cinquante-quatrième session tenue en avril 1995, un huitième tirage d'un montant de 16,7 millions de USD pour couvrir les décaissements de prêts et de dons de la première phase et d'un montant de 5 millions de USD pour la deuxième phase. À sa cinquante-septième session, le Conseil d'administration a approuvé un neuvième tirage d'un montant de 29,2 millions de USD au titre de la première phase et d'un montant de 13,2 millions de USD pour la deuxième phase. À la soixantième session du Conseil d'administration tenue en avril 1997, un dixième tirage à hauteur de 33,7 millions de USD pour la première phase et de 8,8 millions de USD pour la deuxième phase a été approuvé. Le onzième tirage, d'un montant de 9,0 millions de USD pour la première phase et de 14,1 millions de USD pour la deuxième phase, a été approuvé à la soixante-troisième session du Conseil d'administration, en avril 1998. Le douzième tirage, d'un montant de 12,2 millions de USD pour la première phase et de 2,7 millions de USD pour la deuxième phase, a été approuvé à la soixante-sixième session du Conseil d'administration, en avril 1999.

6. Compte tenu de la valeur actuelle des contributions au 31 décembre 1999, le total cumulé des tirages sur les contributions de la première phase représente 99,0% (286,1 millions de USD). Le total des décaissements jusqu'au 31 décembre 1999 se chiffre à 273,4 millions de USD. En conséquence, au 1<sup>er</sup> janvier 2000, un solde positif de 12,7 millions de USD au regard des besoins de la première phase a été reporté.

7. En ce qui concerne les décaissements de prêts et de dons pour 2000 au titre de la première phase (prêts et dons approuvés avant 1993) le montant des besoins projetés est de 3,9 millions de USD. Compte tenu du report du solde positif de 12,7 millions de USD au 1<sup>er</sup> janvier 2000, il ne sera pas nécessaire d'effectuer un tirage sur les contributions de la première phase en 2000. Le montant cumulé des tirages opérés restera donc égal à 99,0%.



8. Compte tenu de la valeur actuelle des contributions au 31 décembre 1999, le montant cumulé des tirages sur les contributions de la deuxième phase s'élève à 42,3 millions de USD. Au total, les décaissements au titre de la deuxième phase se chiffrent à 46,5 millions de USD de sorte qu'un solde négatif de 4,2 millions de USD a été reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

9. En ce qui concerne les décaissements de 2000 au titre de la deuxième phase (prêts et dons approuvés à partir de 1993) le montant des besoins projetés est de 9,6 millions de USD. Compte tenu du solde négatif de 4,2 millions de USD reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2000, il faudra effectuer un tirage de 13,8 millions de USD sur les contributions à la deuxième phase.

10. Au 31 décembre 1999, l'équivalent en dollars des États-Unis des contributions à la deuxième phase du Programme spécial s'élevait à 63,0 millions de USD. Par conséquent, le montant du tirage qui est proposé représentera environ 22,0% de ces contributions, portant le montant cumulé des tirages opérés à 89,1%.

11. Pour l'information des membres du Conseil d'administration, une estimation des décaissements futurs et des tirages prévus, aux taux de change du 31 décembre 1999, est présentée à l'annexe. Ces estimations supposent que les décaissements projetés auront effectivement lieu et qu'il n'y aura pas de report de 2000 à 2001.

### **Recommandation**

12. Lorsqu'il aura achevé l'examen de cette question, le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter la décision suivante:

“Le Conseil d'administration approuve un treizième tirage d'un montant approximatif de 13,8 millions de USD sur les Ressources spéciales pour l'Afrique subsaharienne (RSS) destiné à couvrir les décaissements de prêts et de dons de la deuxième phase du Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification en 2000, et autorise le Président à agir en conséquence.”





## ANNEXE

ESTIMATION DES TIRAGES FUTURS SUR LES CONTRIBUTIONS <sup>1</sup>

	1999	2000	2001
<b>Première Phase</b>			
Pourcentage cumulé des tirages au 31 décembre <sup>2</sup>	99,0 <sup>3</sup>	99,0	100,0
Tirages prévus (en pourcentage)	4,6 <sup>3</sup>	0,0 <sup>4</sup>	1,0
Sur la base (en millions de USD)			
- Des décaissements projetés	12,7	3,9	2,9
- De la valeur actuelle des contributions	264,4 <sup>3</sup>	289,0	289,0

	1999	2000	2001
<b>Deuxième Phase</b>			
Pourcentage cumulé des tirages au 31 décembre <sup>2</sup>	67,1 <sup>5</sup>	89,1	100,0
Tirages prévus (en pourcentage)	4,55 <sup>5</sup>	22,0 <sup>6</sup>	10,9 <sup>7</sup>
Sur la base (en millions de USD)			
- Des décaissements projetés	15,5	9,6	7,7
- De la valeur actuelle des contributions	59,2 <sup>5</sup>	63,0	63,0

<sup>1</sup> Les estimations étant fondées sur les taux de change en vigueur au 31 décembre 1999, toute évolution de ces taux aurait des incidences entre autres sur les décaissements projetés, sur la valeur des contributions à la date des tirages et sur le pourcentage estimatif des tirages. Elles supposent également que les décaissements prévus auront effectivement lieu et qu'aucun montant ne sera reporté de 2000 à 2001.

<sup>2</sup> Sur la base de la valeur actuelle des contributions au 31 décembre 1999.

<sup>3</sup> En raison des variations entre les taux de change appliqués pour les estimations et ceux en vigueur à la date des tirages, ces chiffres ont été révisés par rapport à ceux figurant dans le document EB 99/66/R.8. Dans ce document, le pourcentage des tirages était estimé à 4,2% de la valeur des contributions, qui s'élevaient alors à 290 millions de USD, ce qui aurait porté le pourcentage cumulé des tirages opérés sur les contributions à 100%.

<sup>4</sup> Les tirages projetés et donc le pourcentage estimatif des tirages sont réduits du fait du report du solde positif de 12,7 millions de USD, ce qui revient à dire qu'en fait il ne sera pas nécessaire d'effectuer un tirage sur les contributions de la première phase en 2000.

<sup>5</sup> En raison des variations entre les taux de change appliqués pour les estimations et ceux en vigueur à la date des tirages, ces chiffres ont été révisés par rapport à ceux figurant dans le document EB 99/66/R.8. Dans ce document, le pourcentage des tirages était estimé à 4,2% de la valeur des contributions, qui s'élevaient alors à 65,0 millions de USD, ce qui aurait porté le pourcentage cumulé des tirages opérés sur les contributions à 67,4%.

<sup>6</sup> Les tirages projetés et donc le pourcentage estimatif des tirages sont augmentés du fait du report du solde négatif de 4,2 millions de USD.

<sup>7</sup> Sur la base du montant maximal des engagements non utilisés au titre des contributions.